

# COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 24 Février 2022

L'an deux mil Vingt Deux, le Vingt-Quatre Février, 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame LEMESLE Nathalie, Maire.

Étaient présents : Mme LEMESLE Nathalie, Mr BOSSUYT Xavier, Mme PORET Céline, Mr LEFEBVRE Didier, Mme SANDOVAL Pascale, Mr COLARD Stéphane, Mme LEGAY Elise, Mr MOAL Yann, Mme SAUNIER Sylvie, Mme DEHAIS Estelle, Mr QUESNEL Marcel, Mme HEBERT Isabelle.

Absents Excusés : Mr GAINVILLE Cédryc, Mr ANGER Franck, Mr LOZE Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme PORET Céline.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Il est rappelé que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 14 novembre 2017. L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLUi comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de chaque conseil municipal membre de l'établissement public de coopération intercommunale. Ainsi les conseillers municipaux ont été destinataires du PADDi préalablement au Conseil Municipal

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est joint au présent procès-verbal.

Le service planification de Caux Seine agglo est intervenu pour exposer le projet de PADDi qui porte sur 3 axes :

## **AXE 1 : Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassins de vie**

**Objectif** : Maintenir l'attractivité résidentielle et entretenir le dynamisme démographique du territoire

**Moyen** : Privilégier le futur développement urbain dans et autour des villes et leur couronne périurbaine de façon à :

- Modérer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Pérenniser le bon niveau d'équipements et de services offerts par les villes
- Rapprocher lieux de résidence et lieux de travail en recourant aux mobilités plus durables

## **AXE 2 : Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié**

**Objectif** : Renforcer l'attractivité économique pour rester un territoire où on peut vivre et travailler

**Moyen** : En :

- Anticipant les mutations économiques
- Diversifiant les activités industrielles dans de nouvelles filières porteuses notamment en faveur de la transition énergétique (les énergies renouvelables, l'économie circulaire)
- Développant les activités tertiaires (services, commerce, tourisme)

### **AXE 3 : Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique**

**Objectif :** Offrir un haut niveau de qualité de vie aux habitants

**Moyen :** En :

- Prenant soin des paysages naturels et du patrimoine architectural (des marqueurs identitaires du territoire), des ressources naturelles (qualité de l'eau, de l'air, des sols)
- Protégeant des risques naturels et technologiques
- Réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

Par suite de la présentation réalisée par le service planification présentant les orientations du PADDi de la communauté d'agglomération Caux Seine aggro et après cet exposé Madame le Maire déclare le débat ouvert :

### **AXE 1 : Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassins de vie**

- **La structure du territoire et objectifs de développement liés**
- **La réduction de la consommation foncière pour l'habitat**
- **Développement commercial**
- **Développement des équipements collectifs**
- **Mobilités et transports**

Sur ce point, il est regrettable d'entendre que les projets d'urbanisation à l'échelle de Yébleron sont trop gourmands en terme de consommation foncière alors que pendant plusieurs années aucun projet n'a abouti. Il y a donc eu un retard de développement sur la commune ce qui nuit à la pérennisation des écoles du territoire.

La municipalité de Yébleron se félicite qu'à l'époque, la construction des HLM ait permis de préserver l'impact sur la consommation de terres agricoles.

### **AXE 2 Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié**

- **Développement économique**
- **Développement de la filière agricole**
- **Développement du tourisme sur Caux Seine aggro**

La consommation foncière induite par le projet de Port-Jérôme 3 semble vraiment excessive car cela représente environ les  $\frac{3}{4}$  de l'enveloppe foncière allouée pour le développement économique. Il est cependant précisé que cela répond aux enjeux économiques importants ; cette zone étant le dernier bord à quai entre Paris et Le Havre.

Il est alors signalé que cela est vraiment regrettable qu'il n'y ait pas de projet retenu pour une zone artisanale sur Yébleron au niveau de la sortie route de Fauville.

La question est posée de savoir s'il ne serait pas possible de prévoir le développement d'activités artisanales dans les clos mesures les plus petits.

L'idée du PADD sur ce point est de concentrer ce type d'activités dans des zones dédiées.

De plus, pour inciter au co-voiturage sur les trajets domicile - travail, encore faut-il que les entreprises soient proches les unes des autres.

Il est alors souligné qu'il ne serait pas souhaitable de faire une entrée de bourg comme celle de Yerville qui consiste en une entrée de zone artisanale.

La question est posée de savoir comment vont être prises en charge les "zones de non-traitement" et par qui seront-elles financées ?

Une interrogation est soulevée concernant le devenir de l'ancienne sucrerie de Bolbec – Nointot. Ce site devrait pouvoir accueillir à nouveau des activités économiques d'autant plus qu'il est idéalement situé car proche de la voie de chemin de fer et éloigné des habitations.

Le site étant privé, il a longtemps appartenu à un particulier qui ne souhaitait pas vendre.

### **AXE 3 : Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique**

- **Les formes urbaines et le cadre de vie**
- **La transition énergétique**
- **Le numérique**
- **Thématique de l'eau en tant que ressource naturelle**
- **Préserver la biodiversité et l'environnement au moyen de la Trame verte et bleue**
- **Risques naturels et technologiques**
- **Préservation des paysages**

Concernant cet axe, plusieurs conseillers souhaitent qu'il soit possible de bouger les talus lorsque cela s'avère nécessaire pour un projet ou aménagement même si cela s'assortit d'une obligation de le reconstituer.

Une contradiction est également notée entre les constats d'apports de déchets verts trop importants en déchetterie et la volonté constante d'encourager le verdissement. L'interdiction de brûlage de ces déchets contribue également à faire augmenter les apports en déchetterie.

D'autres solutions devraient être proposées aux foyers tels que compostage...

De manière générale, il est demandé à ce que les règlements d'instruction de l'urbanisme ne soient pas trop contraignants et qu'ils permettent une certaine flexibilité selon le type de projet envisagé.

Le fait d'évoquer le développement de la méthanisation sur le territoire est apprécié.

La remarque suivante est également formulée : sur la déclinaison communale, il manque les mares et leur pérennité dans le temps, ce qui est très embêtant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.